



## Cannabis au volant/armée nationale

Par **scotto di perta**, le **05/05/2013** à **19:39**

bonjour, je me suis fait contrôler positif au cannabis il y a environ 1 an 1/2 j'ai subi une peine de 6 mois de suspension du permis de conduire (aucun retrait de point sur mon permis parce que \*bonne conduite au stage de la sécurité routière\*) 300 euros d'amende. ça fait plus d'un an que je ne consomme plus de cannabis et j'aurais aimé intégrer la Marine nationale j'aimerais savoir les démarches à faire pour pouvoir effacer ce délit de mon casier (si possible) est-ce que à cause de ça je ne pourrais intégrer aucun corps de l'armée? Merci de votre réponse.